

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Emballages en plastique vides de peinture, colle, résine et encre

Code Eural	15 0110*
Code déchet	452005

DESCRIPTION

Emballages vides en plastique de peinture, colle, résine ou encre (tant à base d'eau qu'à base de solvant), d'une contenance de 50 litres maximum

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les emballages contiennent au maximum 10 % de restes
- Pas de matériaux massifs lourds (tels que blocs de béton, objets métalliques (morceaux de fer, par exemple) d'une taille supérieure à 5 cm ou d'une épaisseur telle qu'ils puissent endommager les couteaux du broyeur (par ex. des écrous),
- Pas de liquides
- Pas de récipients sous pression tels que bombes aérosols et bouteilles de gaz
- Pas de monomères à deux composants colle/résine/mastic

Conditions d'emballage :

- La hauteur maximale des boîtes de peinture empilées est de 1 mètre